Commune de Confignon

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2019

Présent-e-s	M.	Jean-Claude KORMANN, Président
	M.	Farid BEN-SLIMANE
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Nicolas FOURNIER
	M.	Yvan GUILLAUME
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Roger JACCARD
	M.	Sebastiano MALGIOGLIO
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	M.	Félicien MAZZOLA
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Guillermo Orestes SIRENA
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
	M.	Yves ZEHFUS
Excusé-e-s	M.	Miguel-José FERNANDEZ-VILLACANAS
	M.	Jean Carlo TABOADA, Vice-Président
	M.	Didier VATTER
Conseil administratif	Mme	Sylvie JAY, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	M.	Dinh Manh UONG, Conseiller administratif
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	M.	Philippe MEYER, Secrétaire-général

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 832 – Etude de modération du trafic – village – Plan d'aménagements – demande de crédit complémentaire de CHF 43'000.00 – (Complément – DM642 – 10.12.2013)
7. DM 834 – Crédits budgétaires supplémentaires 2018 de CHF 214'000.00 pour 54 – Famille - jeunesse
8. DM 835 – Culture – Crédits budgétaires supplémentaires 2018 – CHF 18'000.00 – CFGDE-CCEP
9. DM 837 – Nouveau règlement des déchets
10. P DM 838 – Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité ainsi que les comptes des fondations et groupements en lien avec les comptes 2018
11. P DM 839 – Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance du 9 avril 2019 du Conseil municipal de Confignon et informe que 3 personnes se sont excusées : M. Fernandez, M. Taboada et M. Vatter. Nous sommes donc 16 ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce que 3 modifications sont proposées :

1) Ajout d'un point 9. DM836 -Crédits budgétaires supplémentaires de CHF 186'500.-
2) Ajout d'un point 14. Naturalisations
3) Pour la 3e modification, il passe la parole à **M. Uong** qui explique qu'avec MCH2, la présentation des comptes et les dépassements doivent être regroupés sous un même point. Il propose donc de supprimer le point traitant des engagements complémentaires et de tout traiter sous le point approbation des comptes annuels (11).

Le Président propose un vote global de ces modifications.

M. Guillaume demande un vote séparé.

L'ajout de la DM 836 est voté par 15 oui et 1 non.
L'ajout d'un point Naturalisations est voté à l'unanimité.
La fusion des points PDM 838 et PDM 839 est votée à l'unanimité.

Avec ces modifications, l'OJ est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019

Page 1, M. Kormann : M. Roger JACCARD est **excusé** et non absent.

Page 7, Mme Uldry Frossard, son intervention 4e ligne : « ...inscrite au **projet** d'agglomération... », puis plus loin : « ...réseau ferroviaire. Aussi pour le climat... », puis plus loin : « ...la mention **dès 2030 idéalement.** »

Page 11, M. Kormann, en bas de page : : « Le Président propose de **faire voter la décision de voter maintenant sur le crédit d'étude, puis si elle** ne devait pas... ».

Le procès-verbal du 5 mars 2019 est, sous réserve des modifications, approuvé par 15 oui et 1 abstention.

3. Communications du bureau

M. Kormann attire l'attention sur la photo qui s'affiche sur les écrans concernant la course sur le coteau avec les conseillers municipaux ayant participé. Il les félicite et tient à faire part d'une lettre de la commune de Bernex, et spécialement de sa Maire, qui remercie les participants et espère compter Confignon pour la 43e édition qui aura lieu le 25 avril 2020.

Puis **le Président** se réfère à un courrier adressé le 4 avril émanant de **Mmes Gabus Thorens et Jay** vous invitant de la part de la commune et de la Fondation du logement, au vernissage des résultats du concours architectural SIA pour la construction d'un nouvel immeuble au chemin des Hutins, le 15 avril, à 18H à la salle communale. Il y aura la remise des prix, prise de parole de l'architecte ayant gagné le concours. Une exposition ouverte au public, tous les jours ouvrables de 17 à 19H est prévue dès le 16 avril.

M. Dunant demande si un tout-ménage est prévu et **Mme Jay** confirme qu'il a été envoyé et qu'il y aura aussi des personnes sur place pour expliquer les projets. Il est prévu soit 2 membres du jury, soit M. Rodriguez.

M. Fournier se fait confirmer que la population n'est pas invitée au vernissage et **Mme Jay** confirme que le 15 fait l'objet d'invitations personnelles aux conseillers municipaux, aux lauréats et aux habitants des immeubles 7-9 chemin des Hutins. Puis du 16 avril au 3 mai, ce sera ouvert au public dès 17H.

4. Communications des commissions

▸ Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 25 mars et a traité 3 points :
- l'état d'avancement du PD Communal : objectif transmission d'un avant-projet au CM d'ici septembre, en faisant intervenir un maximum d'acteurs. D'autre part, il est prévu de créer un événement pour conclure le travail d'avant-projet avant une réunion des acteurs autour de la thématique de l'aménagement du territoire dans le courant de l'automne ;
- le PLQ des Cherpines : une présentation de la situation présente a été faite et il ressort que nous allons vers un PLQ d'ensemble. La commission a été informée de propositions de modifications de zones ; après avoir pris connaissance des explications, elle a appris que le CA préavisait favorablement ce projet. En clair, le département de l'instruction publique a estimé ne pas avoir besoin d'autant de surfaces que réservées pour les établissements scolaires. Une réduction du périmètre des équipements publics au profit d'équipements de logements, faisait donc sens. Des conditions ont été mises à ces modifications de zones et il s'agira là de décisions du comité de pilotage. Concernant la maîtrise du foncier, il semble que l'avancement est satisfaisant avec des parcelles vendues ;
- les communications du CA : un AIMP (accord intercantonal sur les marchés publics) a été lancé pour la levée des déchets l'an prochain. Puis le projet du tram des Cherpines se fera en 2 phases : 1) jusqu'aux Cherpines (mise en service 2021), puis jusqu'à Saint-Julien (fin du tronçon 2023).

▸ Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

Mme Uldry Frossard informe que la commission s'est réunie le 12 mars. En première partie, M. Rodriguez a présenté les résultats des ateliers de concertation du PLQ Vuillonnex aux membres de la CCEP+CSLS. Toutes les informations se trouvent sur les sites internet https://www.confignonforum.ch/ et www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers
Puis la commission a examiné la demande de budget complémentaire 2018 de CHF 18'000.-pour la culture, qui sera traité ce soir. Enfin, un point de situation des grands projets en cours a été effectué : promenades thématiques, projet présenté au CA ce printemps, l'espace culturel aux Cherpines, le projet est en cours de finalisation, les plans concernant le réaménagement de la dépendance de la Mairie sont en cours d'élaboration et finalement les CA d'Onex, Bernex et Confignon, se sont réunis pour discuter du projet d'espace culturel intercommunal dans les nouveaux quartiers et un cahier des charges est à l'étude pour identifier les besoins culturels de la région. Un crédit d'étude sera présenté aux CM de ces communes.

▸ Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)

Mme Hofer indique que la commission s'est réunie le 26 mars et a traité des DM 837 déchets, DM 834 Petite Enfance (PE) sur 2018, DM 836 PE sur 2019 et DM 835 culture. Au terme de cette séance, une séance conjointe CSLC et CFGDE a été proposée pour clarifier les différents éléments en jeu pour la PE. Aussi, en date du 8 avril, les commissions ont reçu Mme Kunz, directrice du SASAJ, en charge de tout ce qui touche aux lois et règlements relatifs à la PE, ainsi que les co-directrices de la crèche, pour écouter leurs analyses et propositions pour 2019. Les membres de la commission ont pu poser toutes leurs questions. En date du 8 avril également, la CFGDE s'est réunie pour traiter de la DM 832 concernant la zone 30 du Vuillonnex.
Les préavis des différentes DM seront abordés selon l'OJ.

- **Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)**

M. De Luca indique que la commission ne s'est pas réunie.

- **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

M. Guillaume informe que la commission s'est réunie le 28 mars aux Evaux. Elle était commune avec la commission économie&sécurité de Bernex, accompagnée d'Urbaplan. Le directeur des Evaux a présenté un plan de mobilité urbaine et l'organisation des parkings aux Evaux pour les usagers et le restaurant. Pour l'instant ce plan est un projet.

- **Commission sociale, logement et communications (CSLC)**

M. Dunant informe que la commission s'est réunie le 12 mars pour travailler sur les 2 DM 834 et 836, ainsi que sur le PLQ du Vuillonnex. Le 2 avril, elle a eu une présentation du travail qui se fait dans la commune pour l'aide sociale individuelle et a traité des naturalisations. Enfin, le 8 avril il y a eu séance commune avec la CFGDE pour travailler sur la DM836.

- **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus Thorens informe que le Bureau s'est réuni le 27 mars dans un premier temps, suivi du Conseil dans un 2e temps. Ont été exposé aux membres du Bureau les problèmes expliqués dans les DM, notamment pour 2019, du taux d'encadrement exigé pour les enfants de la crèche. Le Bureau a préavisé les comptes de 2018, puis le Conseil s'est réuni pour les approuver.

- **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la FL s'est réunie le 5 avril et a traité des affaires courantes. Elle a également reçu Mme Sauvain en charge d'un projet de réaménagement des terriers pour l'auberge, suite à des demandes de la CMNS. Puis il a été question de l'organisation pour une candidature d'assistant maître d'ouvrage pour la Fondation. Un appel à candidature est paru dans la FAO avec délai au 12 avril.

- **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus Thorens communique que le FMV ne s'est pas réuni.

- **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay informe que la FE ne s'est pas réunie. Elle a cependant une information à transmettre concernant une pétition relative aux espaces réservés aux chiens. Les propriétaires de chiens ont réagi et elle informe d'une part que cette pétition a été envoyée aux Evaux et que d'autre part, elle sera traitée par le prochain Bureau du 14 mai.
Enfin, petit rappel : la Fête des Evaux aura lieu le 25 mai, avec une partie officielle qui débutera à 14H30.

- **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que le CIV s'est réuni le 1er avril pour le Bureau afin de préparer les comptes pour une validation par le Conseil. Ce dernier s'est réuni le 8 avril et les a entérinés.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Jay

- **Mme Jay** revient sur le projet Hutins pour expliquer brièvement son historique. Un projet d'architectes en équipes pluridisciplinaires a été lancé, intégrant des paysagistes notamment.

Ceci à la demande des habitants de bien respecter les aspects arborés autour du projet. Le jury était constitué de professionnels et de non professionnels, dont les élus. Ces derniers sont : Mme Gabus Thorens, M. Dunant, M. Fournier, M. Kormann et comme membre suppléant, M. Guillaume. Dans la 1ère phase, le jury a donc choisi 15 dossiers sur 44. Suivi par un concours de projets anonymes selon le règlement SIA 142. Les critères étaient la qualité urbanistique, architecturale et environnementale, ainsi que la possibilité de phasage pour accueillir les habitants du 7-9 pendant les travaux.
La première partie du jugement s'est déroulée le 5 mars et la 2e partie, le 19 mars. Lors de cette 2e partie, ont été distribués des prix et des mentions. S'agissant de l'organisation, les détails ont été donnés dans les communications du Bureau.

Communications de M. Uong

M. Uong rappelle que le coach vert a l'habitude de mandater les jeunes pour conseiller les habitants à proximité des terriers sur la manière de trier les déchets. Pour ce faire, un montant de CHF 12'000.- a été prévu au budget et nous avons obtenu une subvention de l'Office Cantonal de l'Energie de CHF 4'997.90, correspondant à 40% du montant budgété.

- PD Communal : la 1ère phase, élaboration du cahier des charges, est terminée et la phase de consultation va commencer avec les commissions. Les présidents des commissions vont recevoir des mandataires des propositions de dates pour discuter.

-Vallon de l'Aire : une séance avec les représentants de l'Etat et le service de la biodiversité, ainsi que toutes les communes concernées (Bernex, Confignon, Onex, Perly-Certoux, PLO et Lancy) a eu lieu la semaine passée. Le mandataire en charge de la biodiversité sera chargé de nous accompagner dans cette démarche. L'objectif du projet est de protéger et de mettre en valeur les éléments autour de l'Aire et selon le mandataire, toutes les dispositions légales existantes sont suffisantes pour atteindre cet objectif. Il est également relevé que toutes les communes devront travailler ensemble pour une gestion conjointe, d'où une réflexion sur une structure commune capable aussi de régler des conflits d'usage et intégrant l'Etat. Un groupe de travail avec les représentants de toutes les communes et de l'Etat sera mis sur pied pour faire des propositions. Des sujets ont déjà été relevés comme les cheminements le long de l'Aire, les politiques communes d'information et de communication, la signalisation, par exemple.

-ANPVA : un courrier de l'association s'exprimant sur le projet du Vuillonnex a été reçu et un projet de réponse du CA sera examiné ce jeudi. Une réponse sera faite avec copie au CM.

-PLQ d'ensemble et projet de modifications de zones aux Cherpines : présentation a été faite au CA dans le cadre du PLQ. Le CA a émis un avis positif dans ces deux projets. Le moment venu, ces projets vous seront présentés.

Communications de Mme Gabus-Thorens

- **Mme Gabus-Thorens** informe d'une demande d'urgence de la Croix-Rouge suite au passage d'un cyclone ayant notamment balayé le Mozambique. Le CA a donc décidé de donner 1 franc par habitant pour cette urgence.
- Culture : une conférence s'est tenue sur l'eau dans le monde
- Le 4 mai en soirée : Fête de la danse au bord de l'Aire avec ginguettes et petite restauration. D'autres événements à Bernex également.

6. DM 832 – Etude de modération du trafic – village – Plan d'aménagements – demande de crédit complémentaire de CHF 43'000.00 – (Complément – DM642 – 10.12.2013)

Le Président rappelle que ce sujet a déjà été repoussé plusieurs fois et qu'il y a eu renvoi en CCEV et en CFGDE. Il passe la parole à la CFGDE pour commencer.

Mme Hofer informe que la commission a pris acte du rapport de la CCEV et partage le souci que le crédit d'investissement et le crédit d'étude ont été mélangés. La commission apprécie le fait qu'un processus sera mis en place pour éviter que cela ne se reproduise. La commission a donc préavisé favorablement.

Le Président demande que soit précisé le pourcentage de soutien à cette DM, le rapport n'ayant pas fait l'objet d'une transmission écrite.

Mme Hofer précise que le préavis a été voté à l'unanimité

Le Président propose à **M. De Luca** de prendre la parole pour la CCEV, en tant que membre de cette commission. Avec son accord. Il souligne que ce dossier a été délicat à traiter, car la commission a dû se prononcer sur des travaux en partie déjà effectués. Quelques éléments restent à mettre en place, mais il s'agit d'assainir un dossier qui traîne depuis quelques années. *Il lit quelques extraits du rapport relatifs aux défauts du dossier.* En conclusion, il souligne la volonté de « tourner la page », mais relève les remarques de la commission accompagnant le préavis : « La commission regrette que l'administration ait oublié de lui faire part des travaux en cours. Elle regrette qu'elle n'ait pas pu présenter des documents de travail efficaces. La commission demande instamment au CA de faire en sorte que la gestion de ce genre de projets et de suivis de chantiers soient améliorés, afin d'éviter que ce genre de gestion, et donc de situations inconfortables au moment de demandes de crédits tardives, ne se répètent. » Compte tenu de ces remarques, la commission préavise favorablement cette DM, par 4 voix pour et 1 abstention.

Mme Uldry Frossard relève qu'il manque la durée d'amortissement sur la délibération. Elle figure dans l'exposé des motifs pour 30 ans.

M. Guillaume revient sur les points importants soulevés par le Président de la CFGDE qu'il va lire : « La commission des finances ne peut accepter d'être mise devant le fait accompli. Elle demande qu'une réflexion soit faite au sein du CA pour que cela ne se reproduise plus ». Il pense que c'est très important, car confondre investissements et travaux d'investissement, ce n'est simplement pas concevable. Nous n'avons pas disposé des plans de l'étude de modération faite, ni d'ailleurs de rien de concret, jamais. Ce qui est dommage.

Le Président déclare avoir de la peine à comprendre à quels documents il est fait allusion, le rapport de la commission est disponible depuis plus d'un mois et le rapport du président…

M. Guillaume complète : depuis 19H31 ce soir….

M. Kormann saisit l'occasion d'une parenthèse en tant que Président : les réflexions des commissions du Bureau considèrent effectivement que les rapports de commissions arrivent régulièrement trop tard, et en l'occurrence vu l'heure plus que tardive à laquelle les rapports sont arrivés ce soir, il les considère comme non arrivés. Ils ne sont pas non plus sur CMNet et donc non disponibles. Il rappelle donc que le règlement du CM prévoit à l'Art.9 al.5 qu' « il est souhaitable qu'à chaque réunion du CM, les commissions fassent un bref rappel de l'avancement de leurs travaux ». Puis à l'Art.11 al.2 : « Les rapports des commissions sont envoyés à tous les cm avec l'OJ. Ou au plus tard, 3 jours avant ». Il considère donc qu'il ne peut travailler

avec des documents qui ne sont pas là et que ces rapports devront être faits oralement par la Vice-présidente. Il ferme la parenthèse.

Mme Hofer déclare que lorsque les commissions se réunissent la veille du CM, il est difficile d'avoir les rapports de commission 3 jours avant.

Le Président demande quels ont été les points traités la veille, exactement ?

Mme Hofer a reçu les rapports de **M. Taboada** en même temps qu'elle apprenait qu'elle devrait le remplacer, soit les DM 832, 835, 834, 837 et pour la 836, elle se basera sur le rapport fait par **M. Dunant**.

M. Guillaume précise que les DM 832 et 836 ont été traitées hier soir.

Le Président confirme et donc pas les 835, 834 et 837. Il n'y a donc pas de raisons pour que ces rapports ne soient pas arrivés plus tôt. Nous allons donc travailler avec les outils dont nous disposons.

Mme Uldry Frossard demande que soit ajouté sur la DM, « en live », la modification relative aux amortissements, avant de la voter.

M. Uong confirme qu'il en a bien été pris note et il propose de voter la résolution, et l'administration se chargera d'ajouter ce point ultérieurement.

M. Jaccard propose de le faire dans les formes au prochain CM.

Mme Uldry Frossard insiste pour voter ce soir et la DM, et le crédit de CHF 43'000.-, au vu de l'urgence de poser le candélabre au chemin de Vuillonnex devant la poste, et de finir le marquage de ce chemin, pour des raisons de sécurité. Elle propose donc de le voter ce soir et l'administration ajoutera la petite phrase relative à l'amortissement plus tard.

M. Fournier comprend la volonté de voter sur une délibération complète. Il propose donc de reprendre la phrase de l'exposé des motifs « d'amortir la dépense au moyen de 30 annuités, de l'ajouter en alinéa 4 de la présente résolution. D'inscrire aussi dans les considérants la date des différents préavis des différentes commissions.

Le Président propose alors de passer au vote.

Commune de Confignon

Législature 2015-2020
Délibération N° 832
Séance du Conseil municipal du **9 avril 2019**

DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 43'000.00 TTC POUR L'EXTENSION DE LA MISE EN ZONE 30KM/H DU CHEMIN DE VUILLONNEX

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et voirie (CCEV) du 05.02.2019

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 08.04.2019

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 oui et 2 abstentions

1. D'approuver un crédit d'investissement complémentaire pour l'extension de la mise en zone 30km/h du chemin de Vuillonnex de CHF 43'000.00 TTC.
2. De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 43'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 6150.650.52900.000 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
3. De financer ces travaux par les fonds propres.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités.

Le Président : Jean-Claude KORMANN Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La DM 832 est acceptée par 14 oui et 2 abstentions.

7. DM 835 – Culture - Crédits budgétaires supplémentaires 2018 - CHF 18'000.00 CFGDE-CCEP

Le Président indique que 2 commissions se sont penchées sur cet objet, la CFGDE et la CCEP pour laquelle nous avons reçu son rapport.

Mme Uldry Frossard relève deux écarts : le premier de CHF 9'600.00 dû à l'impression de flyers pour des manifestations communales, inscrits jusqu'alors dans la fonction des services généraux, mais imputés en 2018 aux comptes de la Culture pour répondre aux normes MCH2.
Le deuxième de CHF 8'398.25 concerne les jetons de présence du FMV, imputés sur un compte de bilan jusqu'en 2017, donc non prévus au budget jusqu'en 2018. Conformément à MCH2, ils ont été comptabilisés en fonctionnement, sans impact sur le résultat des comptes de la commune, car couvertes par le Fonds.
Ces montants ont été ajustés dans le budget 2019, il n'y aura donc pas de dépassements. La commission recommande de voter ce crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 18'000.- sur la fonction 32 Culture et elle a préavisé favorablement à l'unanimité.

Mme Hofer propose de lire le rapport de commission de **M. Taboada** afin que les choses soient le plus clair possible. Ce point a été traité en commission le 26.03.19 pour le CM de ce jour.

Le rapport CFGDE sur la DM 835 est disponible sur CMnet.

Le Président propose de passer au vote.

Commune
de Confignon

Législature 2015-2020
Délibération N° 835
Séance du Conseil municipal du **9 avril 2019**

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2018 DE CHF 18'000.00 POUR LES CHARGES DE LA CULTURE

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

COMMISSIONS	DATE PREAVIS	FAVORABLE (OUI/NON)
CAD - Commission aménagement et durabilité		
CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage	12.03.2019	oui
CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports		
CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie		
CFGDE - Commission des finances et gestion - développement économique	26.03.2019	oui
CSLC - Commission sociale, logement et communication		

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par unanimité des 16 membres présents

a) D'ouvrir au conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 18'000.00 destiné à la culture.

b) De comptabiliser et répartir ce montant dans le compte de résultat 2018 sur les comptes 3290.150.31700.001 et 3220.100.31020.000.

c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La DM 835 est votée à l'unanimité.

8. DM 834 – Crédits budgétaires supplémentaires 2018 – CHF 214'000.00 - pour 54 – Famille - jeunesse

Le Président dispose d'un préavis de la CSLC, il passe donc la parole à **M. Dunant.**

M. Dunant explique qu'il est important de partager certains points relativement à cette délibération. Il n'est pas agréable de recevoir une demande de crédit supplémentaire pour des dépenses dont on ne maîtrise ni la provenance, ni le montant. Pour ce cas précis, il pense que l'entier du contexte doit être remis en mémoire, sachant que la FPE a dû s'adapter à des normes d'encadrement et à l'application de la CCT. Les conséquences de ces mises à niveau ont généré un important impact sur les comptes de l'année 2018. Tout a été mis en œuvre pour maîtriser ces dépenses, mais il est malheureusement nécessaire de faire cette demande de crédit complémentaire pour que l'institution puisse fonctionner. Le rapport fait par la CSLC l'explique en détails, il est à votre disposition. La commission a préavisé favorablement à l'unanimité ce crédit supplémentaire 2018.

Le Président demande alors si la CFGDE a réussi à traiter ce point ?

Mme Hofer confirme qu'elle l'a traité le 26 mars 2019 et elle propose à nouveau de lire le rapport de la CFGDE.

Le rapport CFGDE sur la DM 834 est disponible sur CMnet.

Elle ajoute que la commission a préavisé favorablement par 4 voix pour contre 2 voix contre.

M. Fournier souhaite s'exprimer sur ce point et le suivant qui concernent tous deux la crèche. On peut s'étonner de la progression significative des coûts de la PE d'année en année. Mais Confignon est dans le top 5 des communes genevoises offrant le plus de places de crèche. Nous pouvons nous en féliciter, mais cela a un coût. Le seul point sur lequel les cm peuvent agir, ce sont les locaux et il faudra certainement y réfléchir, sachant que le taux d'encadrement dans des locaux adaptés permettrait de faire des économies tout en respectant les directives. Nous allons devoir nous pencher sur la gestion de cet encadrement et être plus rationnels dans la gestion de ces coûts.

Mme Gabus-Thorens ajoute que le projet de crèche dans la Maison des vies du Vuillonnex pourra répondre à cette problématique.

Mme Hofer intervient non en tant que vice-présidente de la CFGDE, mais pour partager des réflexions. Tout d'abord relever le soin apporté à examiner ces dépassements aussi bien par les commissions que par les différents partis, mais aussi le soutien de l'administration pour fournir tous les éléments demandés. Nous avons pu constater les augmentations liées aux changements des réglementations découlant des votations, nous avons pu vérifier les diminutions des entrées liées aux pensions des parents, la question de la PE reste néanmoins cruciale. Quels moyens voulons-nous nous donner pour la sécurité et le bien-être des petits dans notre société ? Quels moyens pour ces exigences à respecter ? Et comment faire pour que ce ne soit pas le privilège d'une minorité, mais accessible à tous ? Quelles leçons architecturales pour la construction des crèches à venir ? Si nous devons aujourd'hui parer à l'urgence, donnons-nous aujourd'hui les moyens de prévenir les urgences de demain.

Le Président propose de maintenant passer au vote de la délibération.

Commune
de Confignon

Législature 2015-2020
Délibération N° 834
Séance du Conseil municipal du **9 avril 2019**

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2018 DE CHF 214'000.00 POUR LES CHARGES DE LA FONDATION DE LA PETITE ENFANCE

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

COMMISSIONS	DATE PREAVIS	FAVORABLE (OUI/NON)
CAD - Commission aménagement et durabilité		
CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage		
CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports		
CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie		
CFGDE - Commission des finances et gestion - développement économique	26.03.2019	oui
CSLC - Commission sociale, logement et communication	12.03.2019	oui

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

Par 15 oui et 1 abstention

a) D'ouvrir au conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 214'000.00 destiné à la fondation de la petite enfance.

b) De comptabiliser et répartir ce montant dans le compte de résultat 2018 sur le compte 5451.100.36320.000.

c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La délibération 834 est acceptée par 15 oui et 1 abstention.

9. DM 836 – Crédits budgétaires supplémentaires 2019 de CHF 186'500.00 pour 54 - Famille – jeunesse

Le Président rappelle qu'il s'agit là du pendant sur 2019 de ce qui vient d'être discuté. Un rapport commun des 2 commissions a été reçu et il passe la parole au Président de la CSLC.

M. Dunant remercie le CM pour ce vote et ajoute que le corollaire d'un compte dépassé, c'est un budget à adapter. La FPE a travaillé pour avoir les chiffres les plus réalistes possibles à proposer pour 2019 et c'est pour cette raison que vous avez reçu un premier préavis de la CSLC souhaitant repousser celui-ci à une date ultérieure. Mais, entre-temps le travail fourni par la PE a permis de disposer des éléments nécessaires, a permis de tenir une séance hier soir qui a jugé pertinent de présenter ce point aujourd'hui. Des éléments importants ont été présentés hier soir, notamment relativement à ces normes d'encadrement. Comme mentionné par Mme Kunz (SASAJ), ces normes sont issues d'une votation populaire de 2014. Son application mise en œuvre dès septembre 2017 et c'est donc à partir de ce moment que les Fondations ont dû se conformer à cette nouvelle réglementation. Pour Confignon plus spécifiquement, un audit a été fait en 2018 avec rapport transmis en août 2018. Le SASAJ a accepté une demande de dérogation pour mise en totale conformité pour septembre 2019. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, les calculs ont été faits sur la proportion de personnel supplémentaire à engager, ce qui fait l'objet de la demande de crédits supplémentaires pour 2019. Ce à quoi, il faut encore ajouter des éléments de CCT pour l'indexation des salaires, mais aussi des revenus des parents qui baissent, d'où la demande de rallonge de budget pour 2019. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des membres des 2 commissions.

Mme Gabus-Thorens voudrait remercier l'administration, et notamment Elena Giario, pour son travail.

Le Président propose de passer au vote, mais souhaite auparavant relever qu'il n'y a pas eu de dépassement du budget prévu pour le fonctionnement. Les dépassements proviennent essentiellement de facteurs extérieurs.

M. Dunant ajoute en complément d'information que les frais de fonctionnement de la FPE pour 2018 affichent un boni de CHF 35'000.-, les frais ont été complètement contenus pour le fonctionnement.

Mme Hofer rappelle aussi que le SASAJ a trouvé que le mobilier était vétuste et qu'il faudrait envisager de le remplacer dans un futur proche.

Le Président suggère alors de demander au délégué de la PE de faire une proposition de renouvellement. Il propose ensuite de passer au vote.

Commune de Confignon

Législature 2015-2020
Délibération N° 836
Séance du Conseil municipal du **9 avril 2019**

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2019 DE CHF 186'500.00 POUR LES CHARGES DE LA FONDATION DE LA PETITE ENFANCE

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

COMMISSIONS	DATE PREAVIS	FAVORABLE (OUI/NON)
CAD - Commission aménagement et durabilité		
CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage		
CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports		
CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie		
CFGDE - Commission des finances et gestion - développement économique	26.03.2019/08.04.2019	oui
CSLC - Commission sociale, logement et communication	12.03.2019/08.04.2019	oui

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par unanimité des 16 membres présents

a) D'ouvrir au conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 186'500.00 destinés à la fondation de la petite enfance.

b) De comptabiliser et répartir ce montant dans le compte de résultat 2019 sur le compte 5451.100.36320.000.

c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La DM 836 est acceptée à l'unanimité.

M. Dunant remercie le CM pour ces deux décisions qui montrent la confiance faite à l'institution. C'est aussi un signe d'une ligne politique claire en faveur de l'accueil des enfants. Nous avons un rôle à jouer et au nom de la FPE, il tient à vous remercier pour ces décisions qui donnent un signal clair aux communiers. Par ce dernier vote, on permet aussi d'ouvrir des places de crèche complémentaires et conformément à une décision du CM, elles seront ouvertes prioritairement aux habitants de Confignon.

10. DM 837 - Nouveau règlement des déchets

Le Président rappelle qu'il avait été décidé de le renvoyer à la CFGDE et il passe donc la parole à sa vice-présidente.

Mme Hofer propose à nouveau de lire le rapport de **M. Taboada** pour ce point traité le 26 mars 2019.

Le rapport CFGDE sur la DM 837 est disponible sur CMnet.

M. Uong souhaite faire 2 petits ajouts dans le texte de l'Art.19 al.2 : « …vaisselle compostable **ou réutilisable** est… » et ligne suivante : « …en plastique **à jeter** est… ».

Mme Uldry Frossard demande si la commune va mettre à disposition la vaisselle recyclable et la proposer aux organisateurs des manifestations ?

M. Uong répond que pour certaines manifestations, des associations utilisent déjà ce type de matériel et **Mme Gabus Thorens** ajoute qu'une réflexion du CA a abouti à la décision d'acquérir de la vaisselle réutilisable, avec un contrat de nettoyage avec Serbeco pour la vaisselle utilisée en extérieur.

M. Guillaume fait remarquer que la vaisselle en carton est aussi jetable, donc devrait aussi être interdite.
Une discussion générale a lieu sur les différents types de vaisselle à préciser.

M. Mazzola propose de parler de vaisselle jetable en général et de parler d'interdiction stricte de toute vaisselle jetable.

M. Kormann pense que ce sera difficile à contrôler et si le CM décide de prendre cette décision, elle devra être discutée en commission. Il propose donc de passer au vote sur les ajouts proposés par **M. Uong** et sur la proposition de **M. Mazzola** de supprimer la notion de plastique pour une interdiction stricte de toute vaisselle jetable.

Les ajouts proposés par M. Uong sont acceptés à l'unanimité.

M. Mazzola retire sa proposition et **le Président** passe à la votation de la DM.

Commune de Confignon

Législature 2015-2020
Délibération N° 837
Séance du Conseil municipal du **9 avril 2019**

DEMANDE D'APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DES DÉCHETS

Conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 26 mars 2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par l'unanimité des 16 membres présents

D'approuver le nouveau règlement des déchets. Un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le Président : Jean-Claude KORMANN Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La DM 837 est acceptée à l'unanimité.

(Nouveau règlement des déchets en annexe du procès-verbal)

M. Fournier propose d'ajouter la mention du préavis de la CFGDE sur la délibération.

11. P DM 838 – Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité ainsi que les comptes des fondations et groupements en lien avec les comptes 2018

Le Président rappelle que ce point a donc été fusionné avec le point suivant (P DM 839).

M. Uong souligne que c'est avec plaisir qu'il va présenter ces comptes 2018 dans leur intégralité. Les charges de l'exercice 2018 s'élèvent à CHF 15'448'980.60 et les revenus s'élèvent à CHF 15'467'174.06. Le delta est donc de + 19'193.40 et il s'agit d'un résultat net après constitution de la provision pour estimé fiscal de CHF 630'000.-.

Comptes d'investissement : les dépenses s'élèvent à CHF 1'304'855.76 et les revenus à CHF 679'338.68. La dépense nette est donc de CHF 625'517.08. Mais si on regarde en détails le poste des recettes, nous avons enregistré un excédent par rapport au budget de CHF 814'918.06. Ce qui correspond à l'addition de 3 montants : 1) des recettes fiscales de personnes physiques supérieures à celles budgétées, 2) des revenus financiers (actions BCGE) également supérieurs à ceux budgétés et enfin 3) un remboursement des assurances.

Concernant les charges de fonctionnement : les charges de personnel ont été respectées. Pour les biens et services, il faut ajouter CHF 630'000.- comme provision en estimé fiscal, ce qui amène à un dépassement de CHF 577'000.00 environ.
Pour les amortissements, on voit un dépassement de l'ordre de CHF 95'000.- du fait qu'un certain nombre de ceux-ci n'étaient pas budgétés en 2017. Lors du bouclement des comptes, il a fallu les comptabiliser et ceci représente un dépassement de l'ordre de CHF 95'000.-.
Au niveau des charges financières, elles correspondent à ce qui avait été budgété. Et finalement pour les charges de transferts (subventions), nous avons un dépassement net de CHF 151'000.-, provenant principalement de la PE, sujet déjà discuté.
Concernant les crédits budgétaires supplémentaires, vous verrez dans l'exposé des motifs toute une série de dépassements qui respectent la règle du non-dépassement de 5%. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Donc, au niveau du bouclement, l'exercice se clôture avec un bonus de CHF 19'193.40. Après ajustements comptables, le résultat définitif net se monte à CHF 16'703.80.

Pour conclure, il rappelle que le taux d'endettement de la commune était en 2014 de 195.36. Puis, à partir de 2015, avec la volonté du CA de rembourser 1 million par année, ce taux a baissé jusqu'en 2017 qui a été une mauvaise année. En 2018, le niveau s'améliore à nouveau pour s'établir < de 100. Et pour cette année, il informe qu'est déjà inscrit dans le plan financier un remboursement d'un million pour la fin de l'année.

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier propose un renvoi en CFGDE.

M. Dunant précise que la proposition est de transmettre les comptes à la CFGDE et les commissions seront saisies au moment de la préparation du budget.

M. Guillaume confirme cette précision.

Mme Uldry Frossard explique que selon son souvenir, les commissions avaient pris connaissance des comptes liés à leur dicastère, mais elles ne font pas de préavis. Il est utile d'avoir une présentation des

comptes en commissions pour voir les dépassements spécifiques sur certains postes. C'est ce qui a été fait ces 2 dernières années.

Le Président laissera donc les CA donner les informations relatives à leurs dicastères dans les commissions respectives. Il propose ensuite de voter sur le renvoi en CFGDE.

Le renvoi en CFGDE est accepté à l'unanimité.

12. Questions

M. Kormann fait part d'une question écrite envoyée par Voix de Gauche et il passe la parole à **M. Mazzola** qui en est le porte-parole.

M. Mazzola relaie la question sur l'impact des antennes 5G sur la santé et l'environnement pour avoir la position du CA sur ce point et savoir si des demandes d'implantations d'antennes ont été faites ?

Le CA répondra au prochain CM.

Mme Uldry Frossard repose la question de la date de la présentation du planificateur financier pour les grands projets Cherpines – Vuillonnex ?

M. Uong confirme que le CA a déjà abordé cette question et l'idée est de d'abord faire venir le mandataire, auteur du rapport, pour une présentation au CA, puis lors d'une séance des commissions réunies. Pour l'instant, le mandataire est à l'étranger, nous devons donc attendre son retour en Suisse pour lui proposer des dates qui seront communiquées dès que connues.

13. Propositions individuelles et divers

M. Fournier annonce que par 52 non contre 42 oui, le Grand Conseil vient de refuser un crédit de 3 millions pour mener des études d'avant-projet pour la télécabine prévue entre Bardonnex et l'aéroport. Une majorité PLR-UDC-MCG-EàG a donc mis à mal un projet de mobilité innovant qui aurait bénéficié à Confignon en desservant le futur quartier des Cherpines. Pour rappel, ce CM avait voté à une large majorité une résolution en faveur d'une réalisation d'études sur ce projet de télécabine urbaine, conjointement avec PLO et Bardonnex. Ce refus est d'autant plus regrettable que la commune avait insisté sur les futurs développements qui devaient intervenir de manière concomitante avec l'élaboration de mesures de mobilité. Ce projet abandonné, il ne nous reste donc qu'une liaison par bus, avec la construction d'une route qui traversera le vallon de l'Aire en nuisant à la qualité du paysage et à plus long terme à l'extension du réseau du Léman-Express. Toutes solutions de mobilité qui le laissent dubitatif, car soit trop incertaines, soit en raison de leur impact sur la nature du vallon. Il propose donc que le CM se saisisse de la problématique et il demande à l'administration ou au CA d'organiser une commission réunie sur la problématique de la mobilité tangentielle entre les Cherpines et le village, en invitant notamment les représentants de l'OCT.

M. Jaccard comprend que la télécabine est donc morte ce soir, paix à son âme !

Mme Uldry Frossard souhaite faire une même intervention, mais dans un autre sens. Elle rappelle que de nombreuses associations de la commune et de la région s'opposent à la télécabine urbaine et sont aujourd'hui satisfaites du vote du Grand Conseil. Il faut donc avancer rapidement sur le prolongement de la ligne ferroviaire souterraine du Léman Express de Lancy-Pont Rouge à Bernex. Si une réunion est souhaitée, elle remercie d'y faire participer les habitants et les associations de la commune.

Mme Hofer propose qu'en attendant que cette liaison ferroviaire soit faite, tous les habitants de Confignon ne prennent plus que des vélos.

M. Fournier relève que 3 associations importantes à Confignon se sont prononcées en faveur de la télécabine, de même que 4 des partis politiques autour de cette table, ce qui n'est pas rien. Il s'agit d'une infrastructure très importante pour la cohésion de la commune, permettant de relier les différents quartiers. Le refus de cette étude sur une télécabine urbaine remet les choses en perspective ; les solutions actuellement sur la table n'étant pas complètement satisfaisantes, il maintient sa proposition d'organiser une commission avec l'OCT pour réfléchir à un plan B.

Le Président indique que la proposition sera transmise au CA.

M. Guillaume souhaite revenir sur le règlement concernant les chiens, aux Evaux. Comme tout usager, il a été stupéfait de découvrir la mise en place de ce nouveau règlement qui punit l'ensemble des propriétaires de chiens à cause d'une petite minorité responsable d'incivilités. Depuis peu, les chiens doivent être tenus en laisse dans quasiment tout le domaine, à l'exception de 2 terrains, dont l'un au fond du parc, difficilement joignable pour les personnes âgées et celles à mobilité réduite. Ce terrain est occupé l'été par Genève Loisirs. Le 2^{e} terrain longe la route de Loëx et dévolu à un parking selon le plan de mobilité prévu. C'est donc le néant qui prévaudrait pour les chiens sans laisse. Ce nouveau règlement stigmatise les détenteurs d'animaux comme responsables de la plupart des maux au sein des Evaux. Après en avoir discuté avec M. Gay, la fréquentation des Evaux a doublé pour atteindre 100'000 personnes par année. Il informe avoir reçu des plaintes d'usagers pour comportements inadéquats de détenteurs de chiens ne les tenant pas en laisse ou ne ramassant pas leurs crottes. Punir tout le monde n'est pas la solution et il peut énoncer de nombreuses incivilités constatées aux Evaux qui ne sont pas le fait des détenteurs de chiens : le lundi matin, les Evaux ressemblent à un dépotoir où les adeptes du pic-nic ont laissé leurs immondices par terre ou au pied du container vide, les cyclistes VTT qui se comportent en propriétaires du chemin, l'usage de stupéfiants au sein du parc, les dégâts sur de nombreux bâtiments, etc, etc... Les infractions doivent être punies et sanctionnées et la présence des APM dans ces lieux est souhaitée, même le week-end, quand c'est utile et non aux moments où il n'y a personne. Ce qu'il a pu constater personnellement. Mais les véhicules de Police municipale n'ont pas à rouler aux Evaux, seuls les véhicules d'entretien peuvent le faire. En tant que membres de ce conseil, nous sommes consultés pour les budgets, les comptes, pour la démolition-reconstruction du restaurant ou pour le plan de mobilité. Mais pour un nouveau règlement, le conseil n'est pas consulté. Sachez cependant que les utilisateurs et les citoyens pensent que nous avons délibéré sur ce sujet alors que c'est une petite minorité au Conseil de Fondation qui a délibéré et certainement pas l'utilisateur de ce parc. Il demande donc la suspension immédiate de ce règlement, ainsi que la tenue d'une discussion au plus vite. L'application d'un tel règlement toute l'année est absurde et des modifications sont nécessaires. Il remercie chacun pour son attention.

Le Président le remercie et la déléguée à la FE étant présente, il estime que cette proposition sera transmise.

M. Fournier souhaite attirer l'attention sur le nouveau tag réalisé à Cressy, un blaireau, et il tient à relever que cette œuvre artistique égaie fortement le périmètre de l'immeuble communal de Cressy+, dans un contexte urbain particulier. Il a eu des échos positifs des habitants et il est donc bienvenu. Merci à la commune et à la FL d'avoir organisé cette œuvre.

M. Kormann ajoute que cette œuvre a été offerte par l'artiste dans le cadre de l'association Artisan'Art Confignon.

Le Président prononce le huis-clos pour les naturalisations et invite le public à se retirer.

14. Naturalisations (Huis Clos)

M. Dunant présente le dossier N° 2018.2005
Le dossier est approuvé à l'unanimité

M. Dunant présente le dossier N° 2018.1125
Le dossier est approuvé à l'unanimité

Le Président lève la séance à 22H50.

Jean-Claude KORMANN — Président

Nicolas FOURNIER — Secrétaire

Annexe : *Nouveau règlement des déchets*